

## RÉSOLUTION POUR DÉNONCER LE CHOIX UNILATERAL DU CONSEIL D'ETAT EN FAVEUR D'UN MODÈLE DE FORMATION GYMNASIALE « 10+4 » DÉGUISÉ

**Les membres du Syndicat des services publics – Région Neuchâtel (SSP-RN), section enseignement, réunis pour leur assemblée générale à l'ABC de La Chaux-de-Fonds le mardi 14 mai 2024, considèrent notamment que :**

- L'école obligatoire est la pierre angulaire de la formation de chaque enfant ;
- D'une durée actuelle de 11 ans elle permet, entre autres, de couvrir les objectifs du plan d'étude romand (PER) sans pour autant atteindre l'entier de ces objectifs. Une réduction du nombre d'années risque de péjorer :
  - l'égalité des chances ;
  - le niveau de chaque élève dans chaque discipline, Attentes Fondamentales (AF) comprises ;
  - les capacités transversales des élèves ;
  - la qualité des choix d'orientation (orientation trop précoce) ;
  - la qualité du cycle 3 via une refonte de ce dernier (morcellement, etc.) ;
  - l'intégralité des objectifs du plan d'études romand (PER) et du plan d'études cadre suisse pour les écoles de maturités (PEC-MAT), qu'il ne sera plus possible d'atteindre (le cursus de maturité devant compléter les objectifs 11<sup>e</sup> année, il ne pourra pas parachever les PEC-MAT qui, à l'heure actuelle, ne sont pas intégralement atteints dans toutes les disciplines) ;
  - le sentiment d'identité et d'appartenance à un collège par une perte de diversité des élèves ;
  - l'image des élèves, ce qui entraînera une stigmatisation de celles et ceux qui ne peuvent quitter le cursus en 10<sup>e</sup> année ;
  - les objectifs visés par l'EFA pour tous les élèves de 11<sup>e</sup> et les implications dans les choix de métiers que représente cette discipline
  - la création d'une brèche dans laquelle s'engouffre déjà la formation professionnelle, qui voudra également faire débiter une partie des élèves en 11<sup>e</sup> année ;
  - l'emploi pour une partie du corps enseignant (pertes).
- Le maintien d'un cursus en 11 ans pour tou-te-s permet :
  - d'offrir la meilleure formation possible afin de réduire au maximum le taux d'échec dans les écoles subséquentes ;
  - à un maximum élèves de choisir librement et en meilleure connaissance de cause leur formation, qu'elle soit ou non académique ;
  - d'offrir la possibilité de décrocher une maturité fédérale académique contenant des bases plus étoffées ;

- de maintenir la dynamique des classes et des établissements qui a un caractère de construction sociale à l'adolescence de par sa mixité.

**Au vu de ce qui précède, les membres du syndicat :**

- 1. S'opposent à la décision unilatérale du Conseil d'État, sans consultation préalable des partenaires, en faveur d'un modèle mixte de formation gymnasiale, qui correspond en réalité à un modèle « 10+4 déguisé » ;**
- 2. Demandent au Grand Conseil de se saisir du dossier et d'œuvrer pour maintenir 11 années d'école obligatoire pour tou-te-s les élèves ;**
- 3. Demandent au Conseil d'État et au Grand Conseil de ne pas durcir les conditions d'accès aux lycées ;**
- 4. Demandent au Conseil d'État et au Grand Conseil de mettre tout en œuvre pour garantir aux élèves de notre canton la meilleure formation possible, qu'elle soit académique ou non ;**
- 5. Demandent au Conseil d'État et au Grand Conseil de préserver l'emploi des enseignant-e-s du cycle 3.**
- 6. Demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de maintenir les options académiques au cycle 3, qui ne sont pas uniquement destinées aux futur-e-s élèves de la maturité gymnasiale.**

En conclusion, le SSP relève qu'il n'est pas la seule association à s'opposer à un système de maturité gymnasiale « 10+4 déguisé ». Comme relevé dans le rapport 24.018 du Conseil d'État au Grand Conseil, le Syndicat autonome des enseignant-e-s neuchâtelois-e-s (SAEN), la Fédération des associations de parents d'élèves Neuchâtel (FAPEN) et la Conférence latine des chef-fe-s de la scolarité obligatoire (CLASECO) le sont aussi.

La Chaux-de-Fonds, le 14 mai 2024